

Rapport n°5

Cunferimentu di ricumpensa à i basciagliari bastiacci cù a menzione « Benissimu » per u 2022 Attribution de récompenses aux bacheliers bastiais avec mention Très Bien pour l'année 2022

Notre collectivité récompense chaque année les lycéens qui ont obtenu la mention « Très Bien » au baccalauréat pour valoriser l'excellence de leur parcours scolaire.

Cette récompense concerne uniquement les bacheliers scolarisés dans les lycées bastiais et domiciliés sur la commune de Bastia.

Il est proposé de reconduire cette mesure pour 2022, étant précisé que la somme prévisionnelle de 17 000 € est inscrite au budget 2022.

Cette enveloppe sera répartie entre les lauréats mention « Très Bien » dans la limite de 500 € pour chacun d'entre eux.

En conséquence, il est proposé :

- D'attribuer une récompense dans la limite de 500 € pour chaque lauréat du baccalauréat 2022 ayant obtenu la mention « Très Bien », scolarisé dans les lycées bastiais et domicilié sur la commune de Bastia.
- De préciser que les crédits sont inscrits au budget 2022, chapitre 67.